

Compte-rendu du CA du 16 avril 2024 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 13 (6 femmes et 7 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (4 personnes) : SNABF Solidaires (Odette Scherrer) ; Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; Solidaires Sud Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD PTT (Philippe Cornélis).

Pour les Solidaires départementaux (9 personnes) : 14 Basse-Normandie (Odile Hervieu, Jean-Pierre Nunnès) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort et Geneviève Mérand) ; 91 Essonne (Catherine Fayet et Roland Baille) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal et Philippe Barre).

Excusé-e-s en cette période de vacances scolaires : Anne Millant et Christian Mahieux (SUD-Rail), Yveline Bahy (25 Doubs), Jacky Chataigner (44 Loire-Atlantique), Michèle Clément (54 Meurthe-et-Moselle), Michèle Béarez et Didier Delinotte (59 Nord), Denis Turbet-Delof (85 Vendée).

Ordre du jour :

Analyse du contexte économique, social, syndical, environnemental et politique : nous pourrions mettre un seul point à l'ordre du jour en ce qui concerne le contexte, afin d'y consacrer un temps suffisant pour essayer d'avoir une analyse partagée et de pouvoir imaginer des projections collectivement. Le 23 mai, il y aura, à la Bourse du Travail de Paris, une réunion d'échanges entre les militantes et militants du G9 sur « l'expérience du G9 après 10 ans de pratique unitaire ». C'est même devenu plus qu'une expérience, c'est devenu une réalité vécue très concrètement, tant nationalement que dans les départements.

Nos débats pourraient porter sur un grand nombre de points : pourquoi cette démarche unitaire a pu se mettre en place et pourquoi ceci perdure depuis 10 ans + comment est-ce possible que ceci fonctionne assez régulièrement, et soit en mesure de proposer des analyses et des actions communes sur l'ensemble du territoire + comment le champ des

analyses et des initiatives a pu s'élargir progressivement + quelle légitimité a été ainsi acquise par le G9 pour porter les revendications des personnes retraitées + quelles potentialités encore dans ce regroupement et quelles pistes proposer pour améliorer notre travail en commun et accroître notre efficacité revendicative collective + etc.

Le prochain Congrès de Solidaires des 22, 23, 24 et 25 avril 2024 : dont les 3 commissions du Congrès, dont la question de la place de l'UNIRS dans Solidaires (avec le compte-rendu de notre rencontre du jeudi 28 mars avec le Conseil Fédéral de Sud Santé Sociaux à Calais).

Compte-rendu de la rencontre entre l'UNIRS et le Conseil Fédéral de SUD Santé Sociaux le 28 mars 2024 au VVF de Blériot-Plage, près de Calais, de 14 h 15 à 15 h 15, sur la place des retraité-es dans Solidaires.

Invitation à une réunion européenne de retraités et retraitées à Bilbao, les 23 et 24 mai.

La situation de la trésorerie : nous ferons le point sur l'installation d'une trésorière adjointe suite à l'accident survenu à Denis.

Actualités des retraités et retraitées et actualités du G9 depuis le C.A. des 12 et 13 mars 2024 : la journée d'actions du G9 du mardi 26 mars 2024 + les rencontres et contacts avec les parlementaires, nationalement et dans les départements + rencontre du G9 du 9 avril à FO + quelles suites donner au 26 mars, notamment l'idée d'axer la prochaine journée de mobilisation des personnes retraitées sur les questions liées à la santé et à l'accès aux soins des personnes retraitées.

Analyse du contexte économique, social, syndical, environnemental et politique

Gérard Gourguechon propose que l'on réfléchisse lors d'une prochaine réunion sur l'impact des nouvelles technologies, comme les écrans sur les enfants et leur développement. Ceci illustre le pouvoir énorme des maîtres de la Silicon Valley sur une très grande partie de l'humanité. Les réactions immédiates des camarades du C.A. montrent que c'est un sujet intéressant.

Il présente le texte qu'il a envoyé en amont sur les 10 ans du G9.

Retour sur les débuts des contacts unitaires entre organisations de retraité-es.

Jusqu'en 2013, des contacts et des rencontres pouvant conduire à des appels à manifester existaient entre les Unions Confédérales de Retraités (UCR) de la CGT, de la CFDT, de FO, de la CFE-CGC, de la CFTC et de l'UNSA. À compter de 2010, des contacts ont été pris entre les Retraité-es FSU et l'UNIRS Solidaires qui ont conduit à une demande parallèle de rencontre avec les UCR et d'intégration dans l'intersyndicale. Cette demande a été repoussée du fait du veto de la CFDT.

Au cours du printemps 2013, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les représentants des retraité-es CGT, FO, FSU et Solidaires. En septembre 2013, le projet de réforme des retraites engagé par Hollande et Touraine a conduit à la mise en place d'une intersyndicale interprofessionnelle de laquelle s'étaient exclues la CFDT et l'UNSA qui estimaient qu'il fallait accepter des reculs « partagés » et que le projet gouvernemental était globalement bon. Les secteurs retraités des différentes organisations syndicales se sont inscrits dans la ligne de leur Confédération ou de leur Union syndicale. Ceci a conduit à une paralysie de l'inter UCR et au rapprochement entre les secteurs retraités de toutes les organisations syndicales engagées contre le projet de réforme du gouvernement Hollande – Ayrault. Pendant le conflit, des appels communs à manifester ont notamment été publiés à destination des personnes retraitées. Après la fin du mouvement, et

son échec, les quatre organisations de retraité-es CGT, FO, FSU et Solidaires ont maintenu leurs rencontres en les axant progressivement sur d'autres dossiers : l'aide à l'autonomie, le pouvoir d'achat des personnes retraitées, la santé, les services publics, etc.

Début 2014, l'UCR-CGT a annoncé sa décision d'une manifestation nationale « retraité-es » à Paris, le 3 juin 2014 et sa proposition de l'ouvrir aux autres organisations, pour faire une manifestation nationale intersyndicale. Progressivement, la FSU-Retraités, LSR (Loisir-Solidarité-Retraite), l'UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées), l'UCR-FO, l'UNIRS-Solidaires, puis la FGR-FP, l'UCR-CFTC et l'UCR-CFE-CGC sont venues se joindre à cet appel. Au lendemain de cette manifestation nationale, ces 9 organisations se sont revues et ont annoncé en commun une nouvelle journée de mobilisation pour le 30 septembre 2014.

Progressivement, les rencontres entre les UCR (dont la CFDT et l'UNSA) se sont distendues pour plus ou moins disparaître, sauf pour préparer les réunions de la FERPA au niveau européen.

Au printemps 2024, ça fait donc dix ans que ces 9 organisations se rencontrent régulièrement, nationalement et dans les départements, et appellent à des journées d'actions environ deux fois par an.

Pourquoi cette démarche unitaire perdue ?

- Elle est alimentée par la persistance de revendications vécues comme spécifiques par les personnes retraitées : permanence des attaques contre les personnes retraitées et continuité des politiques gouvernementales pour « économiser » sur le « coût » des retraites et des retraité-es, en reculant l'âge de départ en retraite, en diminuant le ratio entre les pensions et les revenus d'activité, en décrochant les pensions de l'évolution des salaires et de l'évolution des prix, en stigmatisant de plus en plus fréquemment des personnes retraitées, improductives, et qui « coûtent » aux jeunes générations, par le coût des retraites, par leur coût en matière de soins et de dépenses de santé, etc.
- Elle est facilitée par le sentiment que « nos revendications » ne pourront pas mieux être défendues que « par nous » :
 - constat que les organisations syndicales « d'actifs » ont des difficultés pour prendre en compte et porter réellement les revendications des personnes en retraite, dont certaines leur sont fortement étrangères (perte d'autonomie, âgisme, etc.),
 - constat qu'en retraite nous ne disposons plus de « l'outil revendicatif » que représente la grève, et qu'il faut donc essayer de suppléer à ce manque de rapport de force par des actions et des interventions multiples et autres,
 - constat que de nombreuses promesses électorales sont envoyées vers la population des personnes retraitées (car elles sont nombreuses et font encore partie des générations qui votent plus que la moyenne), mais qu'elles ne sont ensuite jamais tenues, et qu'il faut donc « prendre nos revendications en mains ».

Pourquoi une démarche unitaire semble plus facile chez les personnes retraitées que chez les actifs :

- Il n'y a pas de concurrence électorale professionnelle entre les organisations de retraités et retraitées, à la différence de ce qui se passe entre les organisations syndicales chez les « actifs ».
- Les personnes retraitées ont forcément plus d'expérience syndicale et relativisent peut-être plus facilement les désaccords, notamment pour avoir, elles-mêmes, changé d'avis et de position tout au long de leur vie. Ceci peut conduire à des pratiques plus tolérantes, moins sectaires.
- Peut-être aussi, inconsciemment, le sentiment que l'urgence d'aller vers des changements importants est plus ressenti chez les personnes retraitées qui savent que le nombre d'années qui leur reste à vivre en attendant « le grand soir » est de plus en plus réduit, et que, face à cette urgence, il faut savoir aller à l'essentiel.

Un champ revendicatif commun de plus en plus large :

- Au départ, c'était contre la réforme des retraites du gouvernement Hollande-Ayrault. Puis la question du pouvoir d'achat des personnes retraitées, le refus d'un gel des pensions, la demande d'une indexation automatique sur les salaires, au minimum sur les prix.
- Puis des revendications non portées par les organisations syndicales d'actifs : tout ce qui porte sur l'aide à l'autonomie. À partir de là, des réflexions et l'élaboration de revendications sur l'aide à domicile et en établissement, sur les EHPAD, puis les services de gériatrie, puis la situation de l'hôpital public, puis l'accès aux soins, le coût de la santé, etc. Dans le même temps, l'essai de travail en commun avec les organisations syndicales implantées dans ces secteurs professionnels.
- Puis des revendications contre les déserts médicaux, sur les services publics, sur l'accès aux services publics, pour des services publics de proximité et accessibles, contre les excès de la dématérialisation, etc. et contre les privatisations, notamment dans les secteurs de la santé et de l'aide à l'autonomie, et la perte d'autonomie dans la branche maladie prise en charge à 100 % comme les autres maladies.
- Puis une expression contre les inégalités hommes-femmes, au début en matière de retraites, dont il faut trouver l'origine dans les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes.

Où nous en sommes après 10 ans de pratiques unitaires, nationalement et dans les départements :

- **Une habitude de travailler ensemble** : nationalement et dans les départements, les camarades se connaissent de mieux en mieux, avec les capacités et les limites de chacune et de chacun.
- **Chaque organisation, plus ou moins, essaye toujours de travailler au consensus**, en prenant soin de ne pas heurter les autres, dans son vocabulaire, dans sa pratique, dans ses propositions, etc.
- **L'habitude a aussi été prise de permettre de temps en temps des « appels »**, non pas à 9, mais à 8, ou à 7, tout en permettant la continuité de ce qui est devenu, avec le temps, le G9.
- **Tout ceci semble avoir installé une relative « dynamique unitaire »** qui, jusqu'à présent, a été plus forte que les éventuels changements de personnes pour représenter telle ou telle organisation.
- **Le G9 a maintenant une certaine « visibilité »**, notamment dans les départements, avec la presse régionale. Le G9 apparaît de plus en plus comme porteur des revendications des personnes retraitées.
- **Ceci lui donne une relative légitimité** à exprimer les revendications des personnes retraitées face aux instances et aux pouvoirs publics. Des parlementaires nous reconnaissent. Les gouvernements continuent encore de nous ignorer, mais commencent à faire attention à nos déclarations, à nos appels et nos mobilisations.

Quelles potentialités et quelles nouvelles étapes pour cette dynamique unitaire ?

- **Les attaques contre les personnes retraitées vont se poursuivre**, dans le cadre des politiques libérales favorables au capitalisme financier, aux financiers et aux détenteurs de capitaux (casse du compromis social de 1944/1945, le droit du travail, la sécurité sociale, les services publics, une fiscalité relativement progressive).
- **Le « besoin de G9 » va donc continuer**. Il est probable que notre champ de réflexion va continuer de s'élargir, avec parfois des freins pouvant venir de telle ou telle organisation qui dispose de peu de latitude au sein de sa confédération ou dans ses rapports avec les « actifs ».
- **Le souci d'obtenir des résultats** face au mépris des pouvoirs publics pourrait conduire à une réflexion sur les moyens d'action des personnes retraitées. Nous savons que nous n'avons pas l'outil de la grève qu'ont les actifs, encore qu'ils aient aussi du mal à l'utiliser pour essayer de gagner dans leurs luttes.
- **Ceci pourrait conduire à ce que le G9 devienne encore plus « acteur social »** et s'efforce de peser dans le débat public pour agir sur l'opinion publique et ainsi peser sur le législateur et sur l'exécutif.

Principaux éléments de la discussion :

91 Essonne : Catherine et Roland informent que le G6 fonctionne bien de façon souple dans un respect mutuel, depuis 10 ans. Il a organisé un rassemblement le 26 au matin devant la mairie et a décidé d'interpeller les élu-es (hors RN) et la Préfète et de demander des rencontres. Il en fera le bilan en conférence de presse si possible. Il travaille sur pouvoir d'achat, santé, services publics, fractures numériques dématérialisation. Il diffuse des tracts sur le marché et réfléchit à le faire aux conférences de l'Université du Temps Libre suivies par de nombreuses personnes âgées. Il s'interroge sur les moyens d'action. Il est très présent dans les comités de défense des hôpitaux où des militantes et des militants du G6 se retrouvent.

SUD PTT : Philippe Cornélis estime que la forte mobilisation contre la hausse de la CSG en début 2018 a eu une force propulsive qui impose

maintenant une unité pour mobiliser de façon efficace. Il faudrait discuter des différences entre les départements, car dans certains, le tract unitaire est moins distribué que celui de la CGT qui s'affirme plus ou moins à part. Parfois, la CGT veut apparaître seule et garder son « identité ». La dynamique nationale du G9 pèse dans le bon sens dans les départements.

75 Paris : Geneviève Mérand est plus pessimiste pour l'avenir. Nous avons été une référence dans le passé, mais va-t-elle durer ? Elle est perturbée par la « sagesse » acquise par le vieillissement : elle n'en est pas certaine du tout que nous devenions plus « sages » en vieillissant. Être content d'être ensemble met de côté les sujets qui fâchent : la tentation d'hégémonie de la CGT. Il faut toujours réussir à créer un rapport de forces contre un gouvernement sourd, malgré les (fausses) écoutes dans les

préfectures. Le 26 mars, devant Bercy où Le Maire ne nous a pas reçus, nous n'étions pas très nombreux, tous à l'abri de la pluie dans des barnums séparés. Deux députés sont venus nous voir sous notre barnum. Quelle utilité de se rassembler, de façon divisée sur une place déserte ? Pourquoi pas une manifestation qui permet des mots d'ordre et des pancartes ? Qui décide de la forme de la mobilisation à Paris ? Nous ne sommes jamais ridicules en manifestation. Le volume du micro a été baissé lors de l'intervention de Gérard Gourguechon... la CGT ne change pas. Nous parlons souvent « des retraité.e.s », mais ce n'est pas une population homogène ; elle est diverse. L'UDIRS 75 propose une réunion des équipes parisiennes (notamment avec UDIRS 91 et UDIRS 94).

94 Val-de-Marne (Carine Delhostal) qui vient d'arriver dans le département, a constaté que 5 organisations se sont vues pour programmer la distribution des tracts du 26 mars mais elle n'a pas senti de volonté commune de faire plus. Des actions communes, mais en partie de façon parallèle, existent pour la santé (mais pas du tout pour les sans-papiers).

Philippe Barre complète : l'ambiance est plutôt bonne. La CGT ne joue pas toujours franc jeu, n'a pas mené la campagne pouvoir d'achat du G9 en privilégiant la sienne. Solidaires, bien occupée ailleurs, n'a pas les moyens de faire plus. Le 26 représente une réussite par rapport aux précédentes actions. Une manifestation sera probablement retenue la prochaine fois, mais il faudrait envisager une action visible genre occupation d'un lieu symbolique, avec présence de la presse. L'Udir 94 ne s'est pas réunie depuis longtemps. Les camarades font des efforts pour faire fonctionner le G9. Notre développement est bloqué, les syndicats ne fournissent pas les informations sur leurs retraité-es que nous ne connaissons pas. Sur Créteil, l'équipe de retraité-es est bien accueillie au repas des anciens.

14 Calvados : Jean-Pierre Nunès raconte la vie de l'intersyndicale qui intègre ponctuellement la CFDT sur le financement des services d'aide à

domicile, gérés par le CCAS qui donne le minimum. Le rassemblement du 26 mars a été plutôt faible et n'a pas imposé une augmentation des moyens. Une 2^e demande de rencontre avec l'ARS a eu lieu pour demander le bilan des efforts de contrôle décidés lors de la 1^{ère} rencontre suite au scandale ORPÉA. La FSU est l'élément moteur du G9. Les marchés sont privilégiés pour les distributions de tracts, chaque organisation gère un marché, mais peu d'organisations font des efforts et il n'est pas envisageable d'envisager des distributions ailleurs.

91 Essonne : Catherine Fayet regrette le manque de soutien de Solidaires 91 qui n'a pas mis l'appel au 26 mars sur son site Internet. Il n'y avait rien non plus sur Facebook national de Solidaires. Au rassemblement le 26, nous étions visibles et de nombreux militants de la CGT sont intervenus.

94 Val-de-Marne : Philippe Barre informe qu'il a sollicité SUD éducation pour intervenir, mais personne n'est venu.

SNABF Solidaires : Odette Scherrer pense qu'en vieillissant, nous sommes plus conscients de nos limites. Des députés macronistes reconnaissent que « *le parlement ne sert plus à rien* », que le gouvernement a tout cassé. C'est la CGT qui affrète un car pour une manifestation nationale. Les gens semblent découragés.

75 Paris : Geneviève informe que l'UDIRS s'efforce de diffuser le maximum de tracts, y compris sur des analyses, pour gagner la bataille culturelle contre les infos de la télévision. Il faut déconstruire leur matraquage, dénoncer les mensonges (texte sur les mensonges de Macron, 2 et 4 pages sur le RN). C'est un combat idéologique que nous devons mener.

Pour les prises de parole lors des rassemblements, l'hégémonie de la CGT se sent : est-il possible de prendre ensuite le micro pour faire entendre une voix extérieure ? Ou d'utiliser un autre micro juste à côté ?

Réponses de Gérard Gourguechon :

- Les départements parisiens qui fonctionnent sont présents dans la salle, ils peuvent se coordonner et tenter d'entraîner les autres.
- La CGT veut garder son identité ? Elle apporte la grosse majorité des manifestant-es et elle doit avoir des remontées internes sur la faiblesse des autres organisations. En mars 2018, il y avait

beaucoup d'autres personnes, au-delà même semble-t-il des organisations syndicales, et cela a marqué les esprits et renforcé la nécessité de l'unité : aucune organisation, seule (même la CGT qui le sait), n'aurait pu faire venir autant de monde.

- La « sagesse » avec l'âge ? Nous sommes plus réfléchis et moins impulsifs, et plus certains de nos certitudes.
- Le rapport de forces est indispensable et c'est l'objectif principal. Occuper des lieux ? Ça se réfléchit.

- Les actions sont décidées en G9, mais, souvent, c'est la CGT qui propose concrètement, même si nous donnons un avis contraire qui n'est pas appuyé par d'autres.
- Les ARS peuvent être une cible, d'autant plus que la prochaine action concernera la santé. Le Loiret travaille sur les Ehpad et fournit un gros boulot.

Patrice Perret propose le contenu du projet d'invitation au colloque des 10 ans du G9 dont Solidaires est chargée :

Mettre les 9 logos

Le 3 juin 2014 a vu pour la première fois une manifestation de 9 organisations représentant les retraité-es, pour défendre les acquis remis en cause par un projet de réforme des retraites engagé par Hollande et Touraine. Depuis, cette unité s'est renforcée pour porter ensemble les revendications des personnes à la retraite, revendications que nous portons nous-mêmes.

- ⇒ Pourquoi cette unité inédite perdure et se renforce ?
- ⇒ Comment le champ revendicatif s'élargit d'année en année ?
- ⇒ Où en sommes-nous après 10 ans de pratiques unitaires, nationalement et dans les départements ?
- ⇒ Quelle est et sera notre place dans l'opinion publique ?

Venez en discuter avec l'historien politologue Jean-Marie Pernot
à la fête des 10 ans du « Groupe des 9 », le 23 mai 2024
à la Bourse du Travail de Paris (85 rue Charlot, grande salle Hénaff).

Ce projet convient à tout le monde, mais la question « faut-il s'inscrire aux 10 ans » n'a pas de réponse immédiate, elle sera posée au G9.

Le prochain Congrès de Solidaires

Patrice Perret rappelle que le CA a déjà discuté du contenu des trois résolutions.

Voici maintenant les thèmes de débats prévus, en plus des amendements maintenus. L'Unirs ne sera pas présente dans la résolution 1, car nous serons deux présents pour 3 résolutions.

Résolution 1 :

Débat 2.1 : pouvoir d'achat ou revenu disponible ?

Cette question revient dans l'amendement Unirs dont une revendication a été transformée, on ne revendique plus l'augmentation du pouvoir d'achat (qui aurait une image de consommation sans limite) mais l'augmentation du revenu disponible... (qui augmente quand Macron baisse les impôts ... même si, dans la foulée, il réduit les services publics et donc, de fait, le pouvoir d'achat et le niveau de vie).

Débat 2.3.1 : niveau du SMIC net et revendications bas salaires.
Plusieurs sommes sont avancées : 1800, 1900, 2000 €, ou 400 € (ou 85 points d'indice) à tout le monde.

Débat 3.4.2 : mise en œuvre de la transition écologique, quels transports, fiscalité.

Conditions de la relocalisation agricole et industrielle, conditions de travail, biens nécessaires, ...

Débat 3.5.1 : outils de contrôle des salarié-es pour imposer la transition écologique.

CHS-CT à taille humaine, cadre privilégié de l'AES pour les réflexions en commun.

Débat 5.6.2.4 : comment se préparer au risque de l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir.

Multiplication des agressions de groupuscules d'extrême-droite, aucune infiltration ou dérive.

Résolution 2 :

Débat I-1 et suivants : dénomination congé hormonal, durée, justification, financement, personnes y ayant accès.

Le congé hormonal inclut la ménopause, il est plus large que le congé menstruel. Revendication de 20 jours par an sans justificatif (amendements pour 26 jours, 30, 36, 40). Temps de pause et lieu aménagé pour les règles. ALD pour l'endométriose. Pas d'effet pervers de frein au recrutement et à l'emploi des femmes.

Débat I-2.1 : comment articuler droit des femmes à disposer de leur corps et le revendicatif des minorités de genre.

Libre tenue vestimentaire.

Débat I.2.2 : tenue des femmes/islamophobie/colonialisme.

Tenues vestimentaires libres, voile (abrogation El Khomri).

Débat I-3 : champ revendicatif sur les violences conjugales, nature et modalité du congé pour violences conjugales, droits, préventions et contenu du revendicatif sur les violences intra-familiales.

Droit à 20 jours de congés payés pour les démarches. Recherche de logement sur le temps de travail. Interdiction du licenciement des victimes.

Résolution 3 :

Débat 1.3 à 1.4 : la recomposition syndicale.

Unité d'action seulement si augmente le rapport de forces, développer notre outil en recherchant l'unité, unité pratique (tournées, matériels, réunions), Solidaires pas une fin en soi avec OS refondée (pas de sens d'une fusion ou absorption). Transmettre pratiques, orientations et valeurs. AES lutte. Débat par un groupe de travail dédié et par rencontre CGT et FSU.

Discussion : réticences sur la création d'un groupe de travail, car cela concerne tou-tes les adhérent-es, nous n'avons pas de spécialistes qui y réfléchissent entre eux. Dans d'autres groupes de travail, des oppositions existent alors qu'elles concernent tout le monde. Le

Débat 6.1 et suivants : définition de l'IA, ses enjeux et conséquences, commission ad hoc...

Transformation des métiers, perte de sens du travail, licenciements, perte d'autonomie, sexisme, comportements standardisés, coût écologique, ...

Débat I-4-2 : nature et durée des congés pour IVG, ISG et IMG.

Congé rémunéré de 1 à 3 jours sans justificatif et sans jour de carence (ou pour raison médicale, plus confidentielle ?). Centre IVG par hôpital.

Débat II-1 : handicap et validisme.

Accessibilité totale et effective, y compris dans les syndicats. 8% de présence dans les entreprises. ESAT soumis au code du travail. Minimum SMIC revendiqué. Accompagnement dans les entreprises. Conditions de travail, pas de 100 % en télétravail. Logement, école, études. Syndicalisme inclusif.

Débat III 2.1.4 : retraite universelle, champs, niveaux de droits.

30 ou 36 ans de cotisation au lieu de 42 pour le temps plein. Calcul de la pension sur les meilleures années (un quart de la durée cotisée au lieu de 10).

Débat III-3.2 : sécurité alimentaire, de l'accès au logement, environnementale.

Débat III-4 : financement de la sécu sociale.

Augmentation des cotisations, assiette des revenus distribués et taxation des revenus du patrimoine, égalité H/F, emploi.

débat doit avoir lieu avec les adhérent-es qui ne connaissent pas ce débat. Nous devons chercher la base la plus large possible et éviter de s'éloigner des fondamentaux du syndicalisme.

Débat 4.4 : place et attributions de l'UNIRS.

Un amendement intégré de SUD Santé sociaux modifie notre revendication sur le pouvoir d'achat (ce que nous refusons) voir résolution 1 2-1. Débat sur le droit de vote.

Débat 6.2 : nom de l'Union syndicale Solidaires.

Toutes structures sont « Solidaires ». Pour PTT notamment : SUD-Solidaires.

Discussion : le SNABF Solidaires existe depuis plus de 100 ans, il n'envisage pas de modifier son nom.

Débat 8.5 : articulation CEFI/ institutions de formation des structures.

Répartition des moyens financiers.

Débat 9.2 : droit de veto.

Pas d'utilisation comme arme dans un conflit : travailler à la limitation de l'usage abusif.

Pourtant, ce droit de veto est cadré, mais le cadrage n'est pas respecté.

Compte-rendu de la rencontre entre l'UNIRS et le Conseil Fédéral de SUD Santé Sociaux

L'UNIRS a été invitée au Conseil Fédéral de SUD Santé Sociaux le 28 mars 2024 au VVF de Blériot-Plage, près de Calais. Nous avons discuté, de 14 h 15 à 15 h 15, de la place des retraité·es dans Solidaires.

Il y avait une centaine de camarades et l'UNIRS était représentée par Gérard Gourguechon et Patrice Perret. Cette rencontre se justifiait par le fait que, dans les BN et CN, c'est SUD Santé sociaux qui bloque le plus sur le droit de vote des retraité·es. Il était nécessaire d'en discuter.

Gérard Gourguechon informe que la discussion a duré une heure, dans une ambiance respectueuse d'écoute mutuelle. Les désaccords subsistent, mais en discuter sereinement est positif. Il commente le compte-rendu fait par l'UNIRS de cette réunion (à voir ci-dessous en annexe).

Invitation à une réunion européenne de retraité·es, les 23 et 24 mai à Bilbao

Cette réunion coïncide avec la période électorale au niveau européen qui se conclura par le vote du 9 juin. Le mouvement des retraités basques et d'autres mouvements de retraité·es de l'État espagnol, organisent une rencontre européenne de retraité·es à Bilbao au Pays basque. Il s'agit de la rencontre qui avait été déprogrammée en juillet dernier.

Ce mouvement a mobilisé des centaines de milliers de retraités tous les lundis pendant plus de six ans : l'Unirs a soutenu et était présente aux manifestations nationales de fin 2022 et le 28 octobre 2023 que nous avons relaté dans les notes Unirs 103 de mars 2023 et 111 novembre 2023. Nous avons aussi repris, dans la note internationale de janvier 2024, une déclaration de la COESPE (Coordinadora Estatal por la Defensa del Sistema Público de Pensiones).

Dans l'État espagnol, les retraitées de plusieurs organisations syndicales avec lesquelles Solidaires travaille accompagnent ce mouvement organisé sous forme de coordinations locales, nationales (Pays basque, Catalogne, etc.) et au niveau de l'État espagnol. Ce mouvement autonome veut maintenant faire un pas en avant : il nous invite à participer et à inviter d'autres syndicats européens à une réunion européenne.

L'invitation à cette première rencontre des retraité·es de l'UE évoque les plateformes et mouvements de retraité·es, les importantes mobilisations communes en Espagne depuis plus de six ans, la pluralité et l'implication personnelle des retraité·es dans l'organisation et le développement des revendications et mobilisations. Elle fixe les objectifs de la rencontre :

- évaluer les possibilités de partage d'un diagnostic concernant les attaques persistantes contre les systèmes publics de retraite (SPP) résultant des politiques de l'Union européenne et des États membres,
- proposer des objectifs communs pour mettre fin aux politiques de coupes budgétaires,
- coordonner les dynamiques spécifiques de revendications et de mobilisations qui peuvent être assumées par tous les groupes de retraité·es des différentes villes européennes.

Dans le contexte économique, social et politique actuel, nous considérons qu'il est particulièrement important d'apporter une réponse commune au niveau européen aux attaques continues contre les salaires, les retraites et les conditions de vie et de travail. Bien que la situation des systèmes de retraite soit différente selon les villes européennes, on pourrait peut-être convenir que les réformes

qui sont imposées en ce qui concerne les retraites et les systèmes publics par répartition sont caractérisées par les éléments suivants :

- a) Réduction progressive des prestations du Système Public de Pensions (SPP), en raison à la fois de la perte du pouvoir d'achat des salaires et de la précarité de l'emploi et des réformes législatives qui relèvent l'âge de la retraite, allongent les délais de calcul des pensions, réduisent le taux de remplacement des salaires et des pensions, etc.
- b) Mise en place de pensions minimales nettement insuffisantes, de plus en plus déconnectées des salaires minima en vigueur dans chaque État. Des salaires minimums qui ne sont pas conformes à la récente directive de l'Union européenne 2022/2041, qui n'est déjà pas très exigeante. En Espagne, par exemple, en 2011, la pension minimale était de 93 % du salaire minimum et en 2024, elle atteindra 72,7 %.
- c) Perpétuation de l'écart entre les sexes, que l'État espagnol atteint 37 % en matière de pensions de retraite en raison de la portée limitée des mesures adoptées pour l'éliminer.
- d) Promouvoir les régimes de retraite privés comme solution de rechange à la détérioration des systèmes de retraite publics.

e) En bref, la voracité néolibérale d'augmenter les profits des entreprises accentue la répartition inégale de la richesse produite par les travailleurs, la base du soi-disant État-providence, l'augmentation des prix des biens et des services, la réduction des salaires et des retraites et l'utilisation des ressources publiques pour améliorer leurs résultats.

Telles sont les politiques que la Commission européenne et les différents États de l'Union promeuvent qui nécessitent une réponse large et énergique.

Principaux éléments de la discussion :

- Gérard Gourguechon rappelle les mobilisations en Espagne il y a deux ans.
- Patrice Perret pense que nous nous retrouvons complètement dans les 5 thèmes de revendication, mais moins dans le d car malgré les efforts des gouvernements (fiscalité des assurances retraite), la retraite privée reste très marginale encore en France.

Décisions : nous mandatons Christian Mahieux pour nous représenter à Bilbao. Nous demandons à Jacky Chataigner, qui était inscrit à la précédente rencontre, s'il veut et peut y aller. (Info après la réunion : Jacky a donné son accord pour y aller).

La situation de la trésorerie

Carine a accepté d'être trésorière adjointe, ce qui a été admis à l'unanimité du CA. De ce fait, il faudra remettre en place une commission de contrôle...

Les démarches avec la banque sont bien avancées et Carine peut désormais endosser les chèques. Elle va relancer les structures qui n'ont pas payé.

Voir l'état des cotisations 2023 et 2024 en annexe. Les structures en retard du règlement de leur cotisation 2024

Actualités des retraités et retraitées et actualités du G9

Patrice Perret détaille les actualités des retraité-es depuis le C.A. des 12 et 13 mars 2024.

La journée d'actions du G9 du mardi 26 mars 2024

Le bilan du 26 mars montre une participation limitée mais significative, notamment compte tenu du mauvais temps, d'autant plus que tous les départements ont mobilisé et que les équipes, imaginatives, ont innové (soupe aux cailloux, jeux, saynètes à

partir des mensonges de Macron, ...). En général, les journalistes, dans les départements, ont vu la situation des retraité-es et ont bien relaté notre journée d'actions.

Les rencontres avec les parlementaires, nationalement et dans les départements

Rencontre le 20 mars avec le PS (Jérôme Guedj) : il aurait souhaité une loi grand âge avec un calendrier, des moyens, de l'argent. Le gouvernement ne s'engage pas, il faut une initiative parlementaire pour regrouper les Ehpad publics dans une structure unique d'au moins 300 lits et adapter la société au vieillissement. Il propose de former une coalition du grand âge, une campagne nationale avec tous les intervenants du secteur du bien vieillir, une grève pour montrer l'importance de l'activité bénévole des retraités.

Rencontre du 3 avril avec GDR, la gauche démocrate et républicaine (Pierre Dharréville et Sébastien Jumel) : la FSU (Marylène Cahouet) a présenté le G9 et ses revendications, puis chaque organisation présente a complété. GDR a souligné l'intérêt de ce genre de rencontre, a affirmé son accord avec nos revendications, a affirmé que le G9 avait gagné en légitimité, qu'il représentait une petite force de frappe à l'égard du gouvernement et de sensibilisation des 18 millions de retraité·es qui votent. Il va poser une question au gouvernement qui refuse de recevoir les organisations de retraité·es.

La réunion du G9 du 9 avril à FO

Un tour de table a montré un large accord sur la situation sociale, lourde de menaces pour les salarié·es et les retraité·es dans un contexte lourd : vocabulaire guerrier et instrumentalisation de la dette délibérément construite pour imposer l'austérité, rogner toutes les règles existantes, dévoiler après les élections européennes la sous-revalorisation des pensions. Les mesurette de la loi bien vieillir sont votées, mais sans loi de programmation pour lui donner des moyens, les problèmes du grand âge restent.

Décisions pour l'action :

- **Une Lettre ouverte** (projet de Paul Barbier de FO) dénoncera le mépris et le refus du gouvernement de nous recevoir le 26 mars comme les fois précédentes. Cette lettre sera utilisée dans les départements, et probablement soutenue par des parlementaires (lors d'une rencontre à l'Assemblée nationale, le Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine a annoncé qu'il poserait une question au représentant du gouvernement sur le fait de ne pas avoir reçu les retraité·es le 26 mars).
- **Le contenu des audiences avec des parlementaires dans les départements** sera recensé par la FSU (Marylène Cahouet)
- **La prochaine action concernera la santé** (accès aux soins et déserts médicaux, coûts de la santé, fin de la prévention à 75 ans, ...) en s'appuyant

sur les actions déjà réalisées et envisagées. La FSU, Marylène Cahouet, élabore un questionnaire en direction des départements pour faire un état des lieux, signaler les problèmes spécifiques et les actions menées ou à venir. L'état des lieux des actions sera diffusé à toutes les équipes. Nous verrons à la rentrée, avec les équipes, quelle·s action·s nationale·s définir

Le Haut Conseil de l'âge HCA

Cette instance a terminé le rapport « Bien vieillir chez soi » sur lequel nous avons de nombreux accords et que nous pouvons utiliser. Sur le même sujet, nous avons d'autres études dont nous partageons certaines parties et qui peuvent aussi nous servir : le CESE, l'Igas et même la Cour des comptes.

Le Haut Conseil travaille aussi sur les bonifications conjugales, sur lesquelles le gouvernement a demandé au COR des pistes de « modernisation » qui sont autant de nouvelles menaces.

Le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), dans ses trois composantes, travaille sur les incidences de la loi immigration sur les familles, les enfants et les personnes âgé·es, loi qui va revenir rapidement sans discussion par la voie parlementaire et sur laquelle nous aurons des choses à dire, notamment sur la remise en cause de l'APA pour les populations immigrées.

CNSA et les CDCA

Nous allons regarder attentivement le questionnaire de la CNSA, envoyé aux CDCA qui devront répondre sur leur fonctionnement ... et nous alerterons les équipes pour qu'elles aient leur mot à dire sur l'activité des CDCA ...

Fête des 10 ans du « Groupe des 9 » le 23 mai

La CGT a réservé, de 14 h à 17 h, la grande salle Hénaff (250 personnes) à la bourse du travail de Paris. La FSU a eu l'accord de l'intervenant, l'historien politologue Jean-Marie Pernot.

Il s'agira, avec les équipes présentes dans la salle, de faire reconnaître le syndicalisme retraité qui s'affirme maintenant dans le mouvement social par ses initiatives et mobilisations, et de montrer ce que veut dire travailler ensemble.

Quelles suites donner au 26 mars ?

Le G9 a envisagé notamment l'idée d'axer la prochaine journée de mobilisation des retraité-es sur

Principaux éléments de la discussion :

Gérard Gourguechon rappelle que l'Unirs Solidaires va compléter l'historique du G9 qu'elle a déjà réalisé mais qui s'arrête en 2018. Il informe qu'au CESE Serge le Quéau et Cécile Gondart Lalanne siègent pour Solidaires et ont constitué avec la confédération paysanne qui dispose d'un siège et la FSU, un groupe qui dispose de moyens. Cécile lui a demandé un avis sur un projet de rapport sur la perte d'autonomie, il a passé le weekend à commenter chaque article. Elle a apprécié la réactivité et a proposé ce texte à la FSU et à la Confédération Paysanne, ce qui a facilité leur positionnement, qui figure maintenant dans le rapport officiel. Ce rapport est un outil de formation et d'information bien utile. Cécile nous a envoyé 10 exemplaires, qui peuvent être utiles notamment pour les UDIRS qui sont dans les CDCA (déjà UDIRS 14, UDIRS 75, UDIRS 91, UDIRS 94).

94 Val-de-Marne (Philippe Barre) suggère de mener l'action santé à l'occasion des discussions sur le PLFSS et de viser les ARS. Il faut voir les comités de défense des hôpitaux et articuler les actions. Faut-il taper sur tout (les motifs ne manquent pas) ou nous concentrer sur quelques objectifs ? Une animation musicale serait une bonne chose pour les manifestant-es et la presse. Il connaît un groupe de retraité-es « SUD chansons », qu'il faut « réserver » longtemps à l'avance.

Solidaires (Patrice Perret) envoie un projet d'invitation. Le film réalisé par la CGT et la CFE-CGC passera en boucle pendant que les équipes s'installeront dans la salle. Déjà diffusé, il rappellera ainsi les 10 ans.

Les droits familiaux et conjugaux, dont la réversion

Le gouvernement y voit une source d'économies, nous décidons de réaliser un dossier.

La première pièce sera le compte-rendu du colloque du 4 mars sur ces sujets, sans logos, qu'a envoyé Solidaires (Gérard Gourguechon).

Prochaine réunion : mercredi 15 mai, à 14 heures, dans les locaux de la FSU.

les questions liées à la santé et à l'accès aux soins des retraité-es.

SUD PTT (Philippe Cornélis) signale que chaque comité de défense des hôpitaux a son propre rythme. L'ARS est une cible possible dans les départements.

91 Essonne (Catherine Fayet) : le tour de France de la santé pourrait être utile à la mobilisation santé, mais les autres organisations n'y sont pas, ce n'est que SUD Santé sociaux. Le problème des ARS est leur situation excentrée, le lieu central à cibler est le ministère de la Santé, où nous pourrions donner la parole aux comités de défense (animés essentiellement par CGT et Solidaires, parfois FSU). C'est l'ARS qui dirige la Santé. Nous pouvons intervenir sur les déserts médicaux et le gouvernement qui donne des pouvoirs aux pharmaciens pour diminuer les consultations chez les médecins.

Patrice Perret précise que nous devons centrer le contenu de nos interventions sur les problèmes des retraité-es et prendre contact avec SUD Santé dont c'est le champ d'intervention pour rester sur notre domaine des retraité-es et convenir éventuellement d'actions coordonnées.

91 Essonne (Catherine Fayet) précise que les retraité-es sont concernés par les services d'urgences.

75 Paris (Geneviève Mérand) apporte son témoignage personnel, elle a été refusée en service de consultation qui lui a conseillé d'aller aux urgences qui sont obligés de l'accepter.

Jean-Yves Lefort précise que le forfait hospitalier pour les urgences n'est pas dû en cas d'hospitalisation. Nous avons des convergences avec SUD Santé sociaux.

14 Calvados : Jean-Pierre Nunès pense qu'il faut discuter en amont des possibilités de travail en commun avec SUD Santé sociaux, les salariés et les usagers ne s'opposent pas. Dans le Calvados, SUD Santé a beaucoup perdu en présence dans les

hôpitaux, ce qui laisse à l'abandon l'aspect sanitaire. Le 7 avril, journée mondiale de la santé, un tract a été distribué à l'entrée du CHU de Caen l'année dernière, mais cela n'a pas été possible cette année. Le tour de France de la santé est passé loin.

Gérard Gourguechon informe que l'Unirs a émis l'idée de réunions publiques dans des départements sur la place des retraité-es, le pouvoir d'achat, l'âgeisme, ... pour faire venir des gens. Le G9 national pourrait envoyer un canevas pour aider les équipes locales. Nous serions ainsi présents dans le débat politique.

Prochaines réunions du C.A. :

Salle 1 le mardi 18 juin

Salle 1 le mardi 24 septembre

Salle 1 le mardi 15 octobre

Grande salle le 10 décembre (CA) et le 11 décembre (pour l'AG).

Précisions sur le dernier compte-rendu du CA, le 13 mars avec la présence de membres des CDCA : Robert Olivier du Calvados a précisé le contenu de son intervention :

Dans le Calvados, Robert Olivier informe que Solidaires était dans le CODERPA et a continué dans le CDCA, ce dans le premier collège (représentant des usagers personnes âgées PA). Lors du renouvellement du 20 décembre 2023, la presque totalité des membres (PA et PH-personnes handicapées) a été validée. Les élections des bureaux PA et PH ont été faites à bulletin secret (plus de candidats que de postes). Le vice-président des PA est FGR-FP.

L'information au CDCA, n'est pas toujours faite. Pour exemple : nous avons appris par la presse la mise sous tutelle d'un EHPAD, la liste des investissements dans cinq EHPAD hospitaliers suite au financement SEGUR de la santé. Il faut parfois aller chercher les informations et s'imposer.

Les EHPAD sont en majorité privés (lucratifs, non lucratifs), ils représentent un pourcentage au-dessus de la moyenne nationale.

Le fonctionnement du CDCA respecte la réglementation, donne des avis obligatoires mais à l'arrache, avec des documents de 100 pages donnés au dernier moment. Nous apportons des critiques aux démarches proposées. Nous nous demandons parfois à quoi nous servons. Nous proposons, mais sans voir le résultat de nos investissements.

Le personnel du département gère le fonctionnement des plénières, mais les groupes de travail s'autogèrent et assurent les comptes-rendus.

Plusieurs actions ont porté sur les SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement À Domicile) gérés par les CCAS, pour qui le coût de l'heure pour la commune est supérieur d'environ 10 euros à ce que finance le département via la dotation nationale CNSA (23,5 euros en 2024). Ces actions, avec manif, ont été initiées par l'intersyndicale du Calvados (avec la CFDT). Nous avons eu des rencontres avec le Conseil Départemental, les maires, députés et les sénateurs sur cette problématique. Notre objectif étant que le département abonde la différence de 10 euros.

Les aides à domicile : pour faciliter leurs déplacements, dans le budget 2024, il est prévu un financement pour l'achat de petits véhicules mis à disposition (avec ou sans permis). Le recrutement étant difficile, des actions de formation seront financées pour améliorer la qualification pourtant indispensable pour bien s'occuper des personnes âgées.

Il y a 76 SAAD dans le département, dont 20 SAAD sont gérés par les communes. Un vient de disparaître, ce qui, à chaque fois, laisse la place au privé.

Notre présence dans les CDCA a-t-elle un impact ? Oui répond Robert Olivier, car nous apportons nos idées et nos propositions, même si nous n'avons aucun pouvoir.

Michèle Béarez est d'accord, leur présence les sort de leur torpeur.

Annexe : cotisations 2023 et 2024

Organisations nationales	2023	2024
ALTER	30	
SNABF	319	330
SNJ	176	
SNUPFEN Solidaires		
Solidaires CCRF et SCL	15	
Solidaires Douanes	18	
Solidaires Finances Publiques	1 557	
Solidaires I.D.D.	0	
Solidaires Informatique	14	
Solidaires Météo	54	
Solidaires Sud Emploi	4	4
Sud Aérien		
Sud CAM	450	
Sud Centrale MINEFI	5	
Sud Chimie Pharma		
Sud Collectivités Territoriales	200	
Sud Culture et Medias Solidaires	20	
Sud Education	200	
Sud Energie	7	
Sud FPA Solidaires		
Sud Insee	15	
Sud Intérieur		
Sud MSA		
Sud Protection Sociale	19	
Sud PTT	1 147	
SUD-Rail	1 443	
Sud Recherche EPST	25	
Sud Rural - Equipement	5	
Sud Santé Sociaux	200	
Sud Solidaires BPCE	260	
Sud Travail Affaires sociales		
SUNDEP Solidaires	62	67
SUPPER		
Syndicat ASSO	1	
Fédération urbains et interurbains		
Total	6 246	401

Solidaires départementaux	2023	2024
02 Solidaires Aisne	5	
04 Solidaires Alpes de Hte Provence	3	
05 Solidaires Htes Alpes	7	
07/26 Solidaires Ardèche / Drôme		
08/10/51/52 Solidaires Champagne-Ardenne	2	
11 Aude	6	
13 Solidaires Bouches du Rhône	13	
14/50/61 Solidaires Calvados, Manche, Orne	68	75
16 Solidaires Charente		
19 Solidaires Corrèze	6	
22 Solidaires Côtes d'Armor	2	
25 Solidaires Doubs	13	13
27/76 Solidaires Hte Normandie	21	
28 Eure-et-Loire		
29 Solidaires Finistère	7	
30 Solidaires Gard		
31 Solidaires Haute Garonne		
32 Solidaires Gers	8	7
34 Solidaires Hérault	9	
35 Solidaires Ille et Vilaine	2	
37 Solidaires Indre et Loire	3	
38 Solidaires Isère	5	
44 Solidaires Loire Atlantique	20	20
45 Solidaires Loiret	23	
46 Solidaires Lot		
49 Solidaires Maine et Loire	1	
54 Solidaires Meurthe et Moselle	1	
56 Solidaires Morbihan	0	
57 Moselle	5	0
58 Solidaires Nièvre	1	
59 Solidaires Nord		
59/62 Solidaires UIR 59/62	34	34
60 Solidaires Oise		
62 Solidaires Pas-de-Calais		
63 Solidaires Puy-de-Dôme - Auvergne ?	19	
69 Solidaires Rhône		
71 Solidaires Saône et Loire	19	
73 Solidaires Savoie		
74 Solidaires Hte Savoie	1	
75 Solidaires Paris	15	
76 Seine Maritime : Hte Normandie		
80 Solidaires Somme	12	15
82 Solidaires Tarn et Garonne	4	
83 Solidaires Var	1	1
84 Solidaires Vaucluse	15	
85 Solidaires Vendée	25	
88 Solidaires Vosges	10	
91 Solidaires Essonne	20	8
94 Solidaires Val de Marne	5	
Total Solidaires local	411	173
TOTAL GLOBAL	6 657	574

Invitation de l'UNIRS au Conseil Fédéral de SUD Santé Sociaux à Calais le 28 mars 2024, de 14 h 15 à 15 h 15

La réunion s'est tenue pendant le Conseil Fédéral de SUD Santé Sociaux (une centaine de camarades) au VVF de Blériot-Plage, près de Calais. Présents pour l'UNIRS : Gérard Gourguechon et Patrice Perret.

Johann Benoist, de SUD Santé Sociaux, ouvre les échanges en rappelant que SUD Santé Sociaux est contre le droit de vote de l'UNIRS dans les instances de Solidaires. La fédération SUD Santé Sociaux a souhaité organiser un débat au sein de son Conseil fédéral sur cette question, c'est pourquoi elle a pris l'initiative d'inviter deux camarades du secrétariat de l'UNIRS pour échanger ensemble. Il précise que les échanges doivent durer une heure, qu'il y aura des groupes de quatre intervenants ou intervenantes posant leurs questions, puis réponse de l'UNIRS.

(Pour faciliter la lecture, dans le présent compte-rendu nous faisons suivre directement la réponse à la question posée).

Intervention préliminaire de Gérard Gourguechon pour l'UNIRS :

« Nous vous remercions pour cette invitation à échanger entre nous. À Solidaires, nous voulons décider au consensus, mais, pour que le consensus puisse fonctionner, encore faut-il que les arguments opposés puissent être confrontés, que les uns et les autres puissent échanger et discuter. Nous savions que vous étiez contre la possibilité d'un droit de vote de l'UNIRS dans les instances de Solidaires, droit que nous demandons, et nous sommes heureux de pouvoir entendre aujourd'hui vos interrogations, vos objections, vos oppositions.

Il faut avoir en tête que dans toutes les organisations syndicales, la place des personnes retraitées est plus ou moins partout en débat. Ceci tient notamment à un phénomène sociologique, l'émergence du monde des personnes retraitées comme nouvel acteur social.

Nous voudrions commencer par quelques rappels « historiques » pour essayer de comprendre pourquoi la place des retraitées et retraités dans Solidaires est encore aujourd'hui incertaine aux yeux de quelques structures. Il faut se rappeler qu'en 1998,

quand nous avons adopté les Statuts de ce qui devenait ensuite l'Union syndicale Solidaires, nous n'avons pas pensé à la situation des adhérents et adhérentes en retraite. Nous n'avons pas abordé le sujet pendant toute la période de « rodage des Statuts » qui a précédé, de 1997 à 1998. Par ailleurs, nous mettions en place une Union syndicale, et pas une confédération ; il n'y avait donc pas de « modèle » auquel se référer éventuellement.

La question de la place des retraité-e-s a commencé à être abordée lors du 2^e Congrès de Créteil de novembre 2001 qui a pris la décision de commencer par organiser une réunion de délégations de retraitées et retraités des fédérations et syndicats membres de Solidaires.

Cette 1^e réunion de retraité-e-s de notre Union s'est tenue en septembre 2002, et il y avait déjà la présence de camarades de Basse-Normandie et de Meurthe-et-Moselle en plus de camarades retraité-e-s de fédérations et de syndicats nationaux membres de Solidaires (SUD-Rail, SNUI, SNJ, Sud CAM, SU Caisses d'Épargne, SNA Banque de

France, Sud Aérien). À partir de là, un début d'organisation et de structuration a été retenu progressivement.

Le 3^e Congrès, à Bobigny, en décembre 2004, a acté l'existence des retraité·e·s dans Solidaires : « *Les retraité·e·s sont une composante à part entière de l'Union syndicale Solidaires. Ils participent à la réflexion globale de notre Union, mais rencontrent de plus en plus de problèmes spécifiques.... Nous incitons tous les syndicats de l'Union à favoriser leur intégration en créant des structures retraité·e·s en leur sein...* ».

Parallèlement aux rencontres nationales entre délégations des retraités et retraitées des fédérations et syndicats, une activité des retraité·e·s s'est développée dans les départements. Rapidement nous avons été confrontés à une situation qui n'avait pas été envisagée au départ : des personnes retraitées souhaitent être à Solidaires mais n'avaient pas de fédération ou de syndicat de rattachement. En Basse-Normandie, une partie de l'URI-CFDT a rejoint

Solidaires après 1995, dont des camarades de la métallurgie, dont des camarades qui étaient déjà en retraite. Dans le Nord-Pas-de-Calais, ce sont des mineurs venus de la CFTC et de la CFDT qui ont rejoint Solidaires en étant déjà organisés en syndicat de retraités. Par leur demande de rattachement à Solidaires, ils et elles attestent que la lutte des classes continue quand on est en retraite.

Ces camarades, et d'autres (des personnes en retraite qui viennent de la CGT, de la FSU, qui étaient non syndiquées en activité, etc.) veulent être membres de Solidaires mais n'ont, pour le moment, aucune reconnaissance dans Solidaires. En 2023, ceci représentait 411 camarades.

Pendant le même temps, tous les congrès sont venus préciser l'activité de l'UNIRS, structure qui participe aux BN, CN et Congrès de Solidaires depuis que les Statuts ont été déposés. La question du droit de vote est venue à l'ordre du jour du Congrès de 2021 de Saint-Jean-de-Monts par l'initiative de Solidaires Calvados.

Patrice Perret donne des précisions sur la situation actuelle, à l'occasion de la première série de questions

Le secrétariat de l'UNIRS ne se posait pas la question du droit de vote, la question est venue des adhérent·e·s des équipes départementales, frustré·e·s de ne pas être adhérent·e·s de Solidaires alors qu'ils et elles cotisent dans leur département, participent à des réunions et des actions et, parfois, exercent des responsabilités et votent dans leur Solidaires départemental.

La question du droit de vote est arrivée « officiellement » dans Solidaires par le dépôt, lors du Congrès de 2021, d'un amendement de Solidaires Calvados pour le droit de vote, qui a été majoritaire mais n'a pas obtenu, de peu, les 2/3 des voix pour être adopté. L'article 11 du Règlement Intérieur du congrès a alors été appliqué : un Groupe de Travail (GT) a été mis en place pour trouver une rédaction consensuelle de la résolution 3. Mais il n'y a pas eu consensus, notamment par l'opposition de SUD Santé Sociaux. Néanmoins, le BN de juin 23 a décidé, à une majorité des 2/3, d'expérimenter le droit de vote de l'UNIRS dans les Comités Nationaux puis d'étudier ces votes pour vérifier que l'UNIRS portait les valeurs de Solidaires.

Le Comité National de janvier 2024 a constaté que l'UNIRS répondait aux valeurs de Solidaires et

participait à son développement, a retenu que c'était au congrès de décider du droit de vote, par le dépôt d'un amendement d'une structure. En cas de droit de vote accordé à l'UNIRS, un GT UNIRS, Trésorerie nationale, Statuts, réfléchira et un fonctionnement budgétaire sera proposé avant le budget prévisionnel de 2025.

Les positions ont évolué pendant les discussions en GT et en instances. Deux évolutions importantes répondent à certaines de vos interrogations. L'UNIRS cotise maintenant à Solidaires, pour 2024, elle a versé comme les autres structures nationales 4,90 € pour chacun·e de ses 411 adhérent·e·s dits isolé·e·s qui deviennent ainsi adhérent·e·s de Solidaires et, c'est l'objet du droit de vote, qui voteront dans Solidaires via leur structure nationale UNIRS. Ces adhérent·e·s seront alors à égalité avec les autres, ils voteront deux fois dans Solidaires : dans leur Solidaire départemental et dans leur structure nationale UNIRS.

Pour cela, une réflexion a commencé avec les équipes départementales. L'idée est qu'elles versent, pour chaque adhérent·e isolé·e, une somme un peu supérieure à 4,90 € à l'UNIRS qui versera cette adhésion de 4,90 € à Solidaires.

Sud Santé Sociaux 59 :

- **Pourquoi demandez-vous plus de droit de vote que les Solidaires départementaux qui ne sont pas en BN ?**

Le champ d'intervention des Solidaires départementaux est le département, celui de l'UNIRS est le niveau national. Il nous arrive, notamment avec le G9, d'appeler à des journées nationales d'action, c'était encore le cas le mardi 26 mars 2024. Il nous arrive de participer à l'élaboration de revendications nouvelles qui vont progressivement être intégrées dans le dossier revendicatif général de Solidaires. Nous intervenons en BN sur des sujets nationaux.

- **Vous n'êtes pas un syndicat de branche, vous n'avez que 411 adhérent-es, vous n'êtes pas autonomes financièrement, vous vivez avec une subvention de Solidaires.**

Nous ne sommes pas en syndicat car le code du travail interdit un syndicat de retraités, mais nous fonctionnons comme un syndicat. Effectivement, nous ne sommes pas un syndicat « de branche » puisque nous ne pouvons être rattachés à aucune branche professionnelle. Nous sommes « hors les murs » de l'entreprise mais nous sommes dans la cité. Par nos activités salariées passées, nous sommes une interprofessionnelle.

Avec 411 adhérent-es isolé-es, nous sommes dans la médiane : la moitié des fédérations ou syndicats nationaux ont moins d'adhérent-es, l'autre moitié en a plus.

Nous ne sommes pas autonomes financièrement, mais il est possible de dire la même chose pour toutes les organisations de Solidaires tout comme pour Solidaires national qui reçoivent des subventions publiques (Fonds pour le financement du dialogue social AGFPN) et toutes les fédérations et syndicats nationaux qui reçoivent une subvention de Solidaires national. Solidaires Étudiant-e-s est dans la même situation.

Sud Santé Sociaux 86 :

- **Quel est l'intérêt du droit de vote pour le combat syndical ?**

Comment refuser à un-e adhérent-e qui paie une cotisation, participe à des réunions et des actions, de voter ? La question du droit de vote est discutée dans Solidaires par l'amendement de Solidaires

- **Vous devriez être dans un collège des Unions, comme l'Union Syndicale Transports (UST).**

Le cas est totalement différent. L'UST est une Union de fédérations et syndicats nationaux (rail, RATP, routiers, ...) qui sont adhérents de Solidaires. L'UNIRS est une « union » de personnes, d'individus, en retraite.

- **Vous ne représentez pas tous les retraité-es dont la grande majorité sont dans une fédération.**

L'UNIRS a vocation à revendiquer et agir pour tou-ttes les retraité-es Solidaires, avec une double organisation : proposer aux retraité-es dans les syndicats des informations, des réflexions, des actions (qui aident les syndicats à conserver les adhérent-es qui voient que l'on s'occupe d'eux) et organiser nationalement les équipes dans les départements.

Dans l'organisation de l'UNIRS il y a deux « collèges », celui des fédérations et syndicats membres de Solidaires et celui des départements. Lors de nos réunions, les camarades en retraite qui représentent les retraité-e-s de Sud PTT, de SUD-Rail, de Solidaires Finances Publiques, du SNABF Solidaires, etc., parlent au nom de leurs autres camarades en retraite. Il est bien certain que tous les camarades en retraite n'ont pas été systématiquement contactés et interrogés, mais c'est la limite démocratique de toutes les organisations syndicales.

- **Vous concurrenz les syndicats en étant dans le même champ de syndicalisation, comment gérez-vous le chevauchement ?**

Non, nous ne nous chevauchons pas. Les actifs s'occupent des actifs et l'UNIRS des retraité-es et de leurs revendications spécifiques, tout en participant à la vie de notre syndicalisme de transformation sociale. La règle est de laisser les retraité-es dans leur syndicat d'origine, et cette règle est rappelée par chaque congrès de Solidaires. L'UNIRS accueille les retraité-es sans syndicat « d'origine ».

Calvados qui a obtenu la majorité, mais n'a fait que frôler la barre des 2/3.

Le droit de vote universel pour les élections politiques est récent, le droit de vote s'étend...

- **Quelle influence avez-vous dans Solidaires national ?**

La même influence que toutes les autres structures ; si nous avons le droit de vote, nous aurons une voix, comme c'est le cas dans Solidaires : « un syndicat = une voix ».

- **Pourquoi les retraité-es ne seraient pas rattachés à leur Solidaires départemental comme les précaires ? Les retraité-e-s ont toute leur place dans les Solidaires départementaux.**

Les retraité-es sont dans leur Solidaires départemental et ils ont besoin d'une structure pour

travailler ensemble et d'une union nationale pour les représenter nationalement sur leurs revendications spécifiques. Nous le voyons bien quand il s'agit par exemple de s'opposer à un gel des retraites et des pensions, décidé par le gouvernement pour toutes les personnes en retraite, ou pour refuser une augmentation spécifique de la CSG payée par les personnes retraitées.

Le fonctionnement des Solidaires départementaux n'est pas homogène, et il y en a quelques-uns où la place des adhérentes et adhérents en retraite est compliquée.

Sud Santé Sociaux 37 :

- **Nous ne comprenons pas votre volonté de voter alors que vous n'êtes pas un syndicat.**

Voir réponse ci-dessus (59).

- **Nous sommes défavorables à ce que vous ayez le droit de vote, mais les retraité-e-s ont toute leur place chez nous, peuvent militer, tenir des permanences, être dans des commissions de travail, participer au Solidaires départemental, etc.**

Ce point de vue ressemble un peu, ça va paraître peut-être dur à entendre, à la réponse qui était faite aux femmes qui, il y a cent ans, demandaient le droit de vote : vous avez toute votre place à la maison et dans le pays, vous pouvez parler, travailler, etc., mais vous ne pouvez pas voter !

- **Vous ne subissez plus un lien de subordination avec un patron, vous n'avez pas le même ressenti que les actifs.**

Certes, nous n'avons plus de patron direct, et c'est tant mieux, c'est le résultat des luttes passées. Ce serait curieux que le résultat de cette conquête sociale conduise à ce que ceux et celles qui vont être

en retraite soient exclu-e-s du droit de vote dans leur organisation syndicale ! En retraite, nous faisons toujours partie du salariat, et nous avons toujours un « employeur », c'est l'État qui a totalement la mainmise sur le montant des retraites, donc sur nos moyens de vivre.

- **Comment ne pas reproduire l'erreur d'autres OS où les retraité-e-s servent de marge de manœuvre dans les votes ? Votre décrochage par rapport au monde des actifs, votre déconnexion du monde du travail, tout ceci risque de dénaturer les revendications de Solidaires.**

Solidaires n'est pas une confédération qui peut utiliser dans les votes les nombreuses voix des retraité-e-s. Chaque structure qui a le droit de vote dispose d'une voix, et ce serait aussi le cas de l'UNIRS. Ce droit de vote ne dénaturerait en rien les revendications de Solidaires. Par contre, ça enrichirait le dossier revendicatif de Solidaires par l'adjonction de nouvelles revendications (perte d'autonomie, fin de vie, contre l'âgisme, etc.). Les actifs oublient souvent les revendications des personnes en retraite.

Sud Santé Sociaux 93 :

- Est pour le droit de vote de l'UNIRS.
- Est content que la fédération, qui n'en a jamais discuté auparavant, ait engagé aujourd'hui ce débat.
- Les congrès de Solidaires ont, à juste titre, donné une place grandissante à l'UNIRS.
- Continuer de militer quand on est en retraite, ce n'est pas un passe-temps ou une lubie pour de vieux « cadres syndicaux », c'est simplement la marque que la lutte continue quand on est en retraite.
- L'UNIRS est utile pour améliorer la situation des retraité-e-s et son travail permet d'enrichir le dossier revendicatif de Solidaires.

- L'UNIRS est de tous les combats et est très active dans certains départements (sans papiers, permanences syndicales, etc.).
- 411 adhérents directs, c'est plus que pas mal de structures nationales de Solidaires.
- Nous ne pouvons pas être la seule fédération à s'opposer au droit de vote. Est-ce que toutes les autres structures de Solidaires seraient stupides ?
- Sud Santé sociaux et l'UNIRS, nous avons un champ d'intervention commun, par exemple les Ehpad où nous pouvons agir ensemble.

Sud Santé Sociaux 78 :

- Est d'accord avec Sud Santé sociaux 93.
- Les retraité-es sont mal représentés dans le syndicat d'actifs et nous ne prenons pas en compte

leurs revendications. L'UNIRS a sa place et doit avoir le droit de vote.

Sud Santé Sociaux 25 :

- Est d'accord avec 93 et 78

- Il ne faut pas exclure une partie de la population. Il faut aller vers une convergence des luttes, sans distinctions d'âge.

Sud Santé Sociaux 59 :

- Voit toujours une contradiction entre les 411 représentés par l'UNIRS et les 6 000 autres retraité-es. Les retraités doivent être rattachés à leur syndicat d'origine.

Nous ne la voyons pas. Nous établissons des revendications pour tous, d'autant plus qu'il n'y a plus guère de spécificités dans les régimes spéciaux à la suite de toutes les contre-réformes. Certes, les retraités doivent être rattachés à leur syndicat d'origine, mais que faisons-nous quand des personnes retraitées veulent rejoindre le combat de Solidaires et qu'elles n'ont pas de syndicat de rattachement ? Ou quand des adhérentes et adhérents de fédérations membres de Solidaires partent en retraite et ne veulent plus cotiser à leur fédération d'origine (car elle ne s'occupe pas de « ses » retraité-e-s, ne prend pas en compte les revendications des retraité-e-s, ou quand ces personnes veulent militer au niveau interprofessionnel de Solidaires).

- Il n'y a pas d'UDIRS partout.

Oui, c'est bien regrettable, le congrès de Solidaires de 2024 rappellera qu'il faut organiser les retraité-e-s partout.

- Le droit de vote imposerait une trentaine d'amendements aux Statuts qui seraient ainsi totalement bouleversés. On prendrait le risque de modifier notre syndicalisme « Solidaires ».

Nous n'en sommes pas au stade des modifications des Statuts. Le prochain congrès de Solidaires votera pour ou contre le principe du droit de vote et si le vote est acquis, le GT UNIRS se réunira avec les GT Trésorerie, Syndicalisation, Statuts.

Solidaires est une Union inédite, nous avançons ensemble, « en marchant », au consensus et décidons ensemble comment continuer de façon la plus efficace. Donner le droit de vote à l'UNIRS (une voix), ça ne bouleverserait pas Solidaires, ça ne changera pas la face du monde.

- Solidaires ne syndique pas par catégories professionnelles.

Certes, mais il existe tout de même Solidaires Informatique, qui regroupe des informaticiens et informatiennes travaillant dans différentes entreprises, avec, principalement, des implantations dans des entreprises « d'informatique ».

Les retraité-es ne sont pas une catégorie comme le sont les cadres par exemple. Les équipes dans les départements ont besoin d'une structure nationale pour additionner nos réflexions et pour fédérer notre action.

Sud Santé Sociaux 86 :

- Le droit de vote n'apporte rien de plus. Les retraité-e-s peuvent déjà participer aux luttes, et ils et elles le font d'ailleurs.

Comme il a déjà été dit, les camarades en retraite veulent bien se mobiliser, veulent bien manifester

pour porter les revendications de transformation sociale de Solidaires, mais ils et elles aimeraient aussi avoir le droit de vote pour pouvoir en décider avec les autres camarades de lutte dans l'Union.

Sud Santé Sociaux 56 :

- Chez nous, SUD PTT construit l'UDIRS en voulant récupérer des adhérent-es dans les syndicats.

Il doit y avoir une incompréhension. Les adhérent-es en retraite restent dans leur syndicat et sont, de ce fait, adhérent-e-s de l'UNIRS. L'UNIRS

n'a aucun intérêt à « piquer » des adhérent·e·s aux syndicats puisqu'ils sont, de fait, dans l'équipe départementale. Les retraité·e·s, en continuant de cotiser à leur structure professionnelle d'origine,

laquelle cotise à Solidaires en fonction de son nombre global d'adhérentes et d'adhérents (dont les retraité·e·s), sont, de fait, membres de l'UNIRS sans avoir à verser une cotisation supplémentaire.

Sud Santé Sociaux 22 :

- **Des retraité·e·s occupent des mandats à cause de l'absence de jeunes et ceci risque de conduire à un poids trop important des retraité·e·s dans Solidaires.**

C'est un problème qui est à l'ordre du jour du congrès, les Solidaires départementaux manquent de moyens humains pour fonctionner.

Au-delà, il ne faut pas que la présence d'un·e retraité·e empêche un jeune de prendre une responsabilité.

Dans toute structure, dans toute association, syndicat, il y a le risque que les personnes les plus « expérimentées » (laquelle expérience vient souvent avec l'âge) accaparent la parole ; mais ceci peut être vrai avec ou sans droit de vote. La réponse, c'est la formation syndicale, c'est la transmission, des « anciens » vers les « jeunes ». C'est ainsi que nous pourrions construire ensemble un syndicalisme de transformation sociale dynamique et intergénérationnel.